

Voie d' Éric AZIERE du groupe Ensemble pour Paris 14^e au sujet de l'affichage libre dans le 14eme :

Considérant que l'affichage libre regroupe l'affichage d'opinion ainsi que la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Considérant que l'affichage libre est une des composantes de la démocratie,

Considérant que l'affichage libre est une des composantes de la vitalité associative du 14eme,

Considérant que c'est au maire d'une commune de déterminer par arrêté et de faire aménager, sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage libre.

Considérant selon l'article R.581-2 du code de l'environnement que pour une commune de plus de 2000 habitants, l'affichage libre aménagé par la mairie doit être de 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants. Le 14eme devrait disposer d'environ 77 mètres carrés d'affichage libre.

Considérant que les panneaux du 14eme font en moyenne moins de 2 mètres carrés (mesure du panneau d'affichage libre situé au Stade Elisabeth), il faudrait alors pour le 14eme plus de 38 panneaux de ce format.

Considérant qu'actuellement le 14eme ne compte que 16 panneaux d'affichage libre, il en manque donc au moins 22 pour respecter la loi en vigueur.

Considérant qu'il existe une hétérogénéité dans les localisations d'affichages libres dans l'arrondissement ; en effet, le quartier Mouton-Duvernnet par exemple ne compte qu'un seul panneau situé place Jacques Demy, le quartier Montparnasse-Raspail ne compte que 2 panneaux rue Delambre et boulevard Arago,

Considérant que de nombreux citoyens pratiquent un affichage sauvage illégal en raison de ce manque d'aménagements légaux et obligatoires,

Considérant que la pandémie ayant mis à mal le lien social dans le 14eme en réduisant les possibilités de se rencontrer et de se réunir. Ces panneaux sont vraiment indispensables pour partager, informations et réseaux.

Le groupe « Ensemble pour Paris 14^e » propose que le conseil d'arrondissement émette le vœu :

- > Que le 14eme fasse un chiffrage exact des mètres carrés dédiés à l'affichage libre,**
- > Que 14eme respecte ses obligations en termes d'affichage libre en aménageant les espaces d'affichage libres manquants,**
- > Que le 14eme publie sur son site internet la localisation des panneaux d'affichages libres.**